

Toulourenc : retour sur les mobilisations citoyennes organisées pour nettoyer la rivière



Les Parcs naturels régionaux des Baronnies Provençales et du Mont-Ventoux, le syndicat mixte de l'Ouvèze provençale ainsi que les maires des communes qui bordent la rivière viennent de tirer un premier bilan des <u>mobilisations citoyennes</u> qui se sont opérées depuis la <u>mi-décembre</u>, date de la découverte de la pollution aux plastiques dans le lit du Toulourenc.

Pour rappel, deux opérations de nettoyage ont été menées, les dimanches <u>22 janvier</u> et 5 février. Au total, ce sont plus de 100 personnes qui se sont mobilisées lors de chaque opération, soit plus de 200 personnes. 6 km de rivière ont pu être traités, dont 1,6 km le dimanche 22 janvier et 2,7 km le dimanche 5 février. S'ajoute à cela, 1,7 km nettoyé par la mobilisation spontanée. Lors des deux opérations officielles, ce sont plus de 20m3 de déchets qui ont été ramassés et évacués à la déchetterie de Mollans-sur-Ouvèze.

Cette mobilisation témoigne de la forte sensibilité et de l'attachement des riverains et des visiteurs à la



protection de ce milieu naturel. Du club de canoé-kayak à l'armurier de Vaison, de l'habitant au représentant associatif, de nombreux acteurs ont répondu présent.

Parallèlement, une première mise en protection de la source de pollution a été opérée par le SMOP afin d'éviter toute nouvelle dispersion des déchets en cas de crue. Quant au 1^{er} magistrat de Mollans-sur-Ouvèze, en vertu de ses pouvoirs de police, il va faire réaliser des sondages sur la parcelle drômoise concernée, afin de vérifier que d'autres plastiques « dormants » n'aient pas la capacité de venir polluer à nouveau le site.

J.R.

10 rivières labellisées 'Rivière en bon état' en Paca, dont une en Vaucluse

13 décembre 2025 |



Ecrit par le 13 décembre 2025



<u>L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</u> vient de décerner la distinction 'Rivière en bon état' à 10 cours d'eau en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Vaucluse, la Sorgue, qui avait déjà ce titre depuis 2016, l'a conservé cette année. Il en est de même pour la Vésubie dans les Alpes-Maritimes et le Coulomp dans les Alpes-de-Haute-Provence qui ont tous deux cette distinction depuis 2015. S'y sont ajoutés cette année : le Chadoulin, la Serpentine, l'Ivoire, le ravin du Défens et le ravin des Garrets dans les Alpes-de-Haute-Provence, et le Drac noir, le Drac blanc, la Souloise, la Ribière, le Riou dans les Hautes-Alpes.

« Cette distinction existe depuis 8 ans, elle a déjà permis d'encourager et de récompenser les efforts de ceux qui démontrent que le bon état est atteignable, explique Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle permet de signaler des territoires dynamiques, qui se mobilisent pour leurs rivières, l'environnement et le cadre de vie des habitants. »

Pour décerner le label 'Rivière en bon état', un comité composé d'experts des milieux aquatiques et de spécialistes des données sur l'eau évalue la bonne qualité écologique des eaux, la diversité biologique de la rivière, le niveau de pollution par les substances organiques ou chimiques, le débit de la rivière, l'absence de dégradations physiques et la présence d'une gouvernance claire et efficace. Ainsi, les 10 rivières labellisées en Paca garderont cette distinction pendant 3 ans, sauf en cas de déclassement de



l'état écologique de la rivière.

V.A.

Les déchets plastiques qui polluent nos rivières





Étant donné qu'environ 80 % des <u>déchets plastiques qui finissent leur course dans l'océan</u> y sont transportés par les cours d'eau, de nombreux experts estiment que concentrer les actions au niveau des fleuves et des rivières est l'une des solutions les plus efficaces pour lutter contre la pollution marine.

Un rapport publié par EarthWatch Europe a révélé que plus de 37 % des déchets retrouvés dans les



cours d'eau européens sont des déchets plastiques directement liés à des produits de consommation courante. Parmi ces déchets plastiques, les plus répandus sont les <u>bouteilles en plastique</u> (14 %) et les emballages alimentaires (12 %), qui représentent ensemble plus du quart des plastiques collectés. On retrouve ensuite les mégots de cigarette (9 %), puis les boîtes alimentaires à emporter, les cotons-tiges et les gobelets.

En 2019, le Parlement européen avait validé l'interdiction des <u>plastiques jetables</u>, comme les pailles, couverts et cotons-tiges, à compter de l'année 2021. En France, l'interdiction a pris effet le 1er janvier et cette dernière sera totale à partir du 1er juillet, puisque les stocks commandés avant 2021 pouvaient encore être écoulés jusqu'à cette date. La législation validée par le Parlement européen a par ailleurs fixé pour les pays membres un objectif de <u>collecte</u> de 90 % des bouteilles en plastique d'ici 2029.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Sorgue : des agents supplémentaires pour limiter les incivilités

13 décembre 2025 l



Ecrit par le 13 décembre 2025



Connaissez-vous l'opération 'Tranquillité sorgue' ? En perspective d'une forte affluence sur les bords de Sorgue ainsi qu'au partage des eaux afin de limiter les incivilités et les impacts néfastes sur la rivière, la Ville déploie des moyens supplémentaires cette année pour concilier convivialité, protection de l'environnement et tranquillité de cet espace naturel public.

Seront déployés, 7 jours sur 7, du 15 au 30 juin, deux agents dits de 'tranquillité publique'. Leur présence sera ensuite renforcée par deux agents supplémentaires, du 1er juillet au 31 août. Ils sillonneront quotidiennement le Partage des eaux, le pont des Amoureux et le débarcadère. Leurs missions consisteront principalement à sensibiliser, prévenir les conduites à risques et alerter sur les dangers de la 'baignade sauvage'.

Le <u>Syndicat mixte du bassin des Sorgues</u> (SMBS) apportera également son soutien en dédiant deux agents qui assureront un renfort sur le terrain, une fois par semaine, durant tout l'été. Principalement orientés environnement, ils mèneront notamment des actions de sensibilisation du public au respect et à



la protection du milieu aquatique et de la biodiversité.

Les patrouilles de la brigade Sorgue sur la rivière, en collaboration avec les gendarmes et la police de la Fédération de pêche du Vaucluse seront renforcées, portées à quatre par semaine au lieu de deux les années précédentes. Aussi, afin d'assurer sécurité et tranquillité, la Ville renforcera, d'ici le début de la saison estivale, son système de vidéosurveillance dans le secteur du Partage des eaux, avec notamment l'installation de caméras supplémentaires à l'entrée de l'accès au débarcadère, à proximité immédiate du camping municipal la Sorguette.

Depuis 2007, un arrêté municipal adopté par la municipalité de <u>l'Isle-sur-la-Sorgue</u> interdit les activités de baignade (natation, sauts, plongeons) sur tous les bras de la Sorgue, y compris en cas de fortes chaleurs. Les trous, les failles et l'eau à 13°C toute l'année sont autant de facteurs de noyade et d'hydrocution pour les usagers.

L.M.

Isle-sur-la-Sorgue : arrivée des beaux jours, la Sorgue n'est pas un espace de baignade



13 décembre 2025 l



Ecrit par le 13 décembre 2025



Depuis 2007, un arrêté municipal adopté par la municipalité de <u>l'Isle-sur-la-Sorgue</u> interdit les activités de baignade (natation, sauts, plongeons) sur tous les bras de la Sorgue, y compris en cas de fortes chaleurs. Les trous, les failles et l'eau à 13°C toute l'année sont autant de facteurs de noyade et d'hydrocution pour les usagers.

Printemps oblige, la Sorgue, source emblématique <u>classée Natura 2000</u>, devient un lieu très prisé des flâneurs à la recherche de fraîcheur et de dépaysement. Dans le but de préserver cet espace naturel, ô combien ressourçant pour beaucoup d'amoureux de la nature, le site est soumis à certaines règles d'utilisation destinées à assurer une cohabitation entre ses usagers (pêcheurs, canoës, kayaks, sports de pagaie, 'Négo Chin', etc.).

La municipale rappelle que la Sorgue ne doit en aucun cas être assimilée à un espace de rafraîchissement et de baignade. Par ailleurs, eu égard à son écoulement sur certaines propriétés privées, il est essentiel de prévenir tous comportements inappropriés ou inciviques.



Navigation et activité aquatique

La navigation est formellement interdite sur la totalité du réseau des Sorgues, par <u>arrêté préfectoral</u>, du 16 octobre au 14 mai. A noter, la navigation des engins à moteur de tout type est proscrite toute l'année. Les canoës-kayaks (hors licenciés) sont autorisés à naviguer sur la Sorgue uniquement du 15 mai au 15 octobre 2021, de 9h30 à 18h (le jeudi, de 9h30 jusqu'à 30 minutes après le coucher du soleil). Ils sont cependant interdits de navigation certains weekends, précisés par arrêté préfectoral. Les sports de pagaie de loisirs font l'office d'une restriction supplémentaire puisqu'ils sont prohibés du 1er juillet au 31 août 2021.

En dehors de la période d'interdiction de navigation, les détenteurs d'une licence individuelle et clubs de canoës-kayaks ont l'autorisation de naviguer, toute l'année et sans restriction horaire, pour s'entrainer sur les bases d'entrainement identifiées dans l'arrêté préfectoral.

Il est également interdit d'entrer dans la Sorgue du 16 octobre au 3e samedi de mai exclu. Cette règle stricte vise à protéger, des piétinements, les lieux de reproduction des truites et des ombres communs afin de sauvegarder les alevins qui passent plusieurs semaines à l'intérieur des graviers. Cette année, ce n'est qu'à partir du 15 mai que la pêche dite « les pieds dans l'eau » sera donc permise.

Plus d'informations sur https://www.islesurlasorgue.fr/.

L.M.